

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 décembre 2023

CONTRÔLER L’IMMIGRATION, AMÉLIORER L’INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 958

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 1ER A

Compléter l’alinéa 20 par les mots :
« , détaillées par pays d’origine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Connaître en détail les pays d'origine des naturalisations.